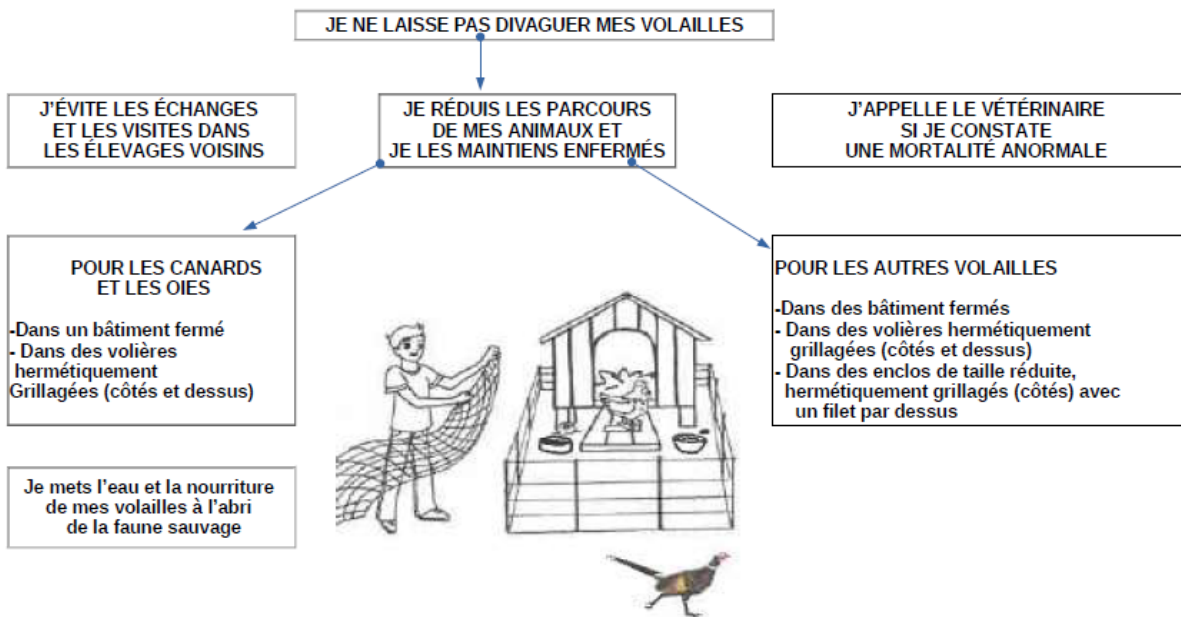


INFLUENZA AVIAIRE ou GRIPPE AVIAIRE

QU'EST-CE QUE C'EST ? L'influenza aviaire est une maladie virale qui peut toucher presque toutes les espèces d'oiseaux sauvages ou domestiques. Le virus qui sévit actuellement ne touche pas l'homme. Il n'infecte que les volailles. Il n'y a aucun risque à consommer les produits de la volaille.

Les canards et les oies (palmipèdes) sont le plus souvent porteurs sans symptômes. Ils peuvent être infectés sans qu'on le remarque

Toutes les volailles : les pintades, poules, dindes, cailles... montrent des symptômes très rapidement suite à l'infection !
La mortalité peut être très élevée.



LA FAUNE SAUVAGE en particulier les oiseaux migrateurs

Elle est fortement soupçonnée actuellement de diffuser la maladie. D'où la nécessité de confiner ou de protéger vos oiseaux d'agrément et de basse-cour en évitant tout contact avec les oiseaux sauvages pour empêcher la transmission du virus. Retirez les cadavres d'oiseaux sauvages morts et prévenez l'OFB* ou la FDC*.

*OFB= l'Office Français de la Biodiversité

FDC= Fédération Départementale des Chasseurs

Ces mesures de prévention ont pour but de protéger vos animaux ainsi que les élevages de volailles domestiques d'une potentielle contamination dont les conséquences pourraient être désastreuses aux plans sanitaire et économique.

Protéger vos oiseaux et volailles pour empêcher la diffusion du virus est une attitude citoyenne.

GRIPPE AVIAIRE : QUELQUES RAPPELS

Quelques rappels concernant les particuliers, détenteurs d'oiseaux:

- les détenteurs de volailles (basse-cour) ou autres oiseaux captifs non commerciaux élevés en extérieur doivent se déclarer auprès des mairies. Ce recensement permet de détecter le plus rapidement possible la maladie et de s'assurer qu'elle ne circule pas.
- de plus, les volailles doivent être actuellement maintenues confinées ou sous filet de protection et toute mortalité anormale doit être signalée à un vétérinaire ou à la DDPP.